

Eglise Protestante de Genève

Genève

Rapport de l'organe de révision
au Consistoire

sur les comptes annuels 2023



Rapport de l'organe de révision

au Consistoire de l'Eglise Protestante de Genève

Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Eglise Protestante de Genève (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital des fonds, le tableau de variation du capital de l'organisation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Consistoire relatives aux comptes annuels

Le Consistoire est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Consistoire est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Consistoire a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2
Téléphone : +41 58 792 91 00, www.pwc.ch

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Consistoire ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3, CC en relation avec l'art 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Consistoire.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Patrick Wagner
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Yoann Joly

Genève, le 24 mai 2024

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital des fonds, tableau de variation du capital de l'organisation et annexe)

Eglise protestante de Genève
Bilan au 31.12.2023 (CHF)

Désignation	Solde au 31 / 12 /2023	Solde au 31 / 12 /2022
<u>ACTIF</u>		
<i>Actifs circulants</i>		
Trésorerie	7 988 797	6 300 464
Avoirs en banque dédiés (travaux)	4 717 553	10 454 173
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	113 973	113 973
Comptes d'attente	0	14 691
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	726 301	291 951
Autres créances à court terme	752 522	558 016
Stocks et prestations de services non facturées	3 795	3 999
Actifs de régularisation (actifs transitoires)	148 889	263 109
<i>Total Actifs circulants</i>	<i>14 451 830</i>	<i>18 000 375</i>
<i>Actifs immobilisés</i>		
Immobilisations financières	69 944	69 944
Immobilisations financières dédiées et aliénables	15 192 855	12 065 981
Immobilisations corporelles meubles	7 104	14 145
Immobilisations corporelles immeubles	31 469 836	25 088 125
<i>Total Actifs immobilisés</i>	<i>46 739 738</i>	<i>37 238 194</i>
<i>Actifs immobilisés inaliénables</i>		
Immobilisations financières dédiées	15 628 722	18 030 807
<i>Total Actifs immobilisés inaliénables</i>	<i>15 628 722</i>	<i>18 030 807</i>
<u>Total ACTIF</u>	<u>76 820 290</u>	<u>73 269 376</u>

Eglise protestante de Genève
Bilan au 31.12.2023 (CHF)

Désignation	Solde au 31 / 12 /2023	Solde au 31 / 12 /2022
<u>PASSIF</u>		
<i>Engagements à court terme</i>		
Dettes à court terme résultant de l'achat de biens et de prestations de services	955 873	941 044
Dettes à court terme portant intérêt	1 481 576	1 481 576
Autres dettes à court terme	95 603	413 278
Passifs de régularisation	3 062 703	211 245
Provisions à court terme	496 210	402 248
<i>Total Engagements à court terme</i>	6 091 966	3 449 391
<i>Engagements à long terme</i>		
Dettes à long terme portant intérêt	19 209 900	18 659 900
Autres dettes à long terme	322 159	300 567
Provisions à long terme et postes analogues prévus par la loi	1 997 402	1 997 402
<i>Total Engagements à long terme</i>	21 529 461	20 957 869
<i>Capital des fonds</i>		
Fonds de produits	38 409 340	38 163 293
<i>Total Capital des fonds</i>	38 409 340	38 163 293
<i>Capital de l'organisation</i>		
Capital libre généré	9 331 827	7 237 998
Capital lié (désigné) généré	1 362 196	1 366 996
Résultat de l'exercice	95 500	2 093 829
<i>Total Capital de l'organisation</i>	10 789 523	10 698 823
<u>Total PASSIF</u>	<u>76 820 290</u>	<u>73 269 376</u>

Eglise Protestante de Genève
Compte de résultat (CHF)

Désignation	Cumul au 31 / 12 /2023	Cumul au 31 / 12 /2022
COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023		
REVENUS		
Revenus des dons & fonds affectés	3 353 968	2 399 391
Revenus des dons & fonds libres	6 571 726	7 237 159
Revenus des ventes	174 793	156 381
Revenus des prestations	1 242 953	872 749
Revenus des locaux de mission	67 319	42 799
Déductions sur ventes	-21 754	-25 868
Variations de stocks	-204	1 924
Total REVENUS	11 388 800	10 684 535
CHARGES DIRECTES DE MISSION		
Frais de collectes de fonds	-119 137	-82 492
Achats de marchandises	-181 840	-185 512
Frais d'animations et de support à la Mission	-234 746	-318 950
Support à la Mission	-67 448	-56 567
Total CHARGES DIRECTES DE MISSION	-603 171	-643 521
Résultat Brut de Mission	10 785 630	10 041 014
CHARGES DE PERSONNEL		
Charges de personnel Ministres et Diacres	-6 425 878	-6 229 880
Charges de personnel Administration	-2 207 172	-2 238 736
Autres charges de personnel	-53 330	-58 145
Prestations de tiers/temporaires	-40 431	-174 745
Total CHARGES DE PERSONNEL	-8 726 811	-8 701 506
Résultat Brut de Mission incluant les charges de personnel	2 058 818	1 339 508
AUTRES CHARGES DE MISSION, AMORTISSEMENTS ET CORR. DE VALEUR, RES. OP. FINANCIERES		
Charges des immeubles servant la Mission	-360 336	-509 245
Charges de véhicules et de transport	-17 073	-8 175
Assurances-choses, droits, taxes, autorisations	-108 354	-130 107
Charges d'administration et d'informatique	-404 857	-407 943
Charges de communication et publicité	-50 871	-187 649
Autres charges de Mission	-1 432 056	-906 363
Amortissements et corrections de la valeur des immobilisations corporelles	-109 568	-89 217
Résultat des opérations financières courantes	19 923	-73 382
Total AUTRES CHARGES DE MISSION, AMORTISSEMENTS ET CORR. DE VALEUR, RES. OP. FINANCIERES	-2 463 191	-2 312 081
Résultat Net avant hors Mission et extraordinaires	-404 373	-972 573
RESULTAT DES ACTIVITES HORS MISSION		
Résultat des placements financiers (titres)	168 171	-4 204 042
Résultats d'immeubles de rendement	1 080 370	1 580 003
Total Amortissements et corrections de la valeur des activités hors mission	-338 372	-320 051
Total RESULTAT DES ACTIVITES HORS MISSION	910 169	-2 944 090
Résultat Net avant extraordinaires	505 796	-3 916 663
Produits exceptionnels	24 130	3 911 370
Charges exceptionnelles	-306 136	-114 764
Produits et charges hors période	117 756	17 707
Total des Produits et charges exceptionnels, uniques ou hors période	-164 249	3 814 314
Résultat de l'exercice avant variation des fonds	341 547	-102 350
Attribution des fonds affectés	-4 318 456	-4 803 807
Utilisation des fonds affectés	4 072 409	6 999 985
Variation des fonds affectés	-246 047	2 196 178
Résultat de l'exercice	95 500	2 093 829

Eglise Protestante de Genève
Tableau de flux de trésorerie (CHF)

Tableau de flux de trésorerie

	2023	2022
Activité de l'exploitation		
Bénéfice / (Perte)	95 500	2 093 829
Comptes d'attente	14 691	62 150
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	-434 350	-222 156
Autres créances à court terme	-194 506	99 980
Stocks et prestations de services non facturées	204	-1 924
Actifs de régularisation	114 220	-1 852
Dettes à court terme résultant de l'achat de biens et de prestations de services	14 829	537 576
Autres dettes à court terme	-317 675	-235 804
Passifs de régularisation	2 851 458	-1 206 426
Provisions à court terme	93 962	-60 930
Autres dettes à long terme	21 592	-103 408
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	2 259 925	961 035
Activité d'investissement		
Immobilisations corporelles meubles	7 041	2 130
Immobilisations corporelles immeubles	-6 381 711	-4 943 357
Immobilisations financières dédiées et aliénables	-3 126 874	1 296 310
Immobilisations financières dédiées	8 138 705	-4 564 604
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-1 362 839	-8 209 521
Activité de financement		
Dettes à court terme portant intérêt	0	290 000
Dettes à long terme portant intérêt	550 000	8 250 000
Fonds de produits	246 047	-2 196 178
Réserves	-4 800	-1 185
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	791 247	6 342 637
Augmentation / (diminution) de la trésorerie	1 688 333	-905 849
Situation des liquidités		
Disponibilités à l'ouverture	6 300 464	7 206 313
Disponibilités à la clôture	7 988 797	6 300 464
Variation des disponibilités	1 688 333	-905 849

Désignation	31.12.2022	Prélèvements	Apports	Variation	31.12.2023
Fonds Fuog	5 294 806			-	5 294 806
Variation Fds Fuog	3 426 807	5 000	406 033	401 033	3 827 840
Fonds Hentsch	4 465 393			-	4 465 393
Variation Fds Hentsch	1 841 396		362 874	362 874	2 204 270
Fonds Degen	999 223			-	999 223
Revenus du Fds Degen	44 408	10 000	22 324	12 324	56 733
Fonds Lullin - capital	476 351			-	476 351
Variation Fds Lullin	207 573		4 764	4 764	212 336
Fonds Bühler	2 625			-	2 625
Variation Fds prix Bühler	11 531		26	26	11 557
Fonds Colladon	20 407			-	20 407
Variation fds prix Colladon	30 389		204	204	30 593
Fonds Rossier	1 484 279			-	1 484 279
Fonds Fauche	61 950			-	61 950
Rev.en faveur Cathédrale, Fds Fauche & Rossier	23 559			-	23 559
Variation Fds Rossier et Fauche	-		3 507	3 507	3 507
Fonds Dubois	1 107 647			-	1 107 647
Variation Fds Dubois	739 092		11 076	11 076	750 169
Fonds des Aumôneries	500	3 000 000	3 000 000	-	500
Fonds de diaconie	188 991			-	188 991
Fonds jeunes ministres et stagiaires	1 713 970	92 900		-92 900	1 621 070
Fonds Redard	22 050			-	22 050
Fonds Sautter	577 500			-	577 500
Fonds d'aide aux pasteurs	97 925		5 775	5 775	103 700
Fonds Bellevue	92 714			-	92 714
Variation Fds Bellevue	6 181		927	927	7 108
Fonds de garantie - caisse de retraite	5 600 000	300 000		-300 000	5 300 000
Variation Fds Garantie Caisse de retraite CPEAPG	25 534		2 090	2 090	27 624
Fonds Schorer	2 525 936			-	2 525 936
Variation Fds Schorer	162 345	179 153	98 844	-80 309	82 037
Fonds de rénovation immo. de rendement	3 687 899			-	3 687 899
Fonds de rénovation immo. de mission	1 073 285		300 000	300 000	1 373 285
Fonds Vie Chère	437 220			-	437 220
Risque de fluctuations de cours	1 713 805	485 356	100 011	-385 345	1 328 460
Total Fonds avec affectation limitée	38 163 293	4 072 409	4 318 456	246 047	38 409 340

Désignation	31.12.2021	Prélèvements	Apports	Variation	31.12.2022
Fonds Fuog	5 042 672		252 134	252 134	5 294 806
Variation Fds Fuog	4 548 890	1 122 083		-1 122 083	3 426 807
Fonds Hentsch	3 964 484		500 910	500 910	4 465 393
Variation Fds Hentsch	3 081 802	1 240 406		-1 240 406	1 841 396
Fonds Degen	951 641		47 582	47 582	999 223
Revenus du Fds Degen	30 780	10 000	23 629	13 629	44 408
Fonds Lullin - capital	450 000		26 351	26 351	476 351
Variation Fds Lullin	2 573	4 000	209 000	205 000	207 573
Fonds Bühler	2 500		125	125	2 625
Variation Fds prix Bühler	11 481		50	50	11 531
Fonds Colladon	19 436		972	972	20 407
Variation fds prix Colladon	-		30 389	30 389	30 389
Fonds Rossier	1 413 599		70 680	70 680	1 484 279
Fonds Fauche	59 000		2 950	2 950	61 950
Rev.en faveur Cathédrale, Fds Fauche & Rossier	23 559			-	23 559
Variation Fds Rossier et Fauche	100 831	192 649	91 818	-100 831	-
Fonds Joyet	1 000	1 000		-1 000	-
Variation Fds prix Joyet	2 668	2 668		-2 668	-
Fonds Dubois	1 054 902		52 745	52 745	1 107 647
Variation Fds Dubois	417 184		321 908	321 908	739 092
Fonds des Aumôneries	500	2 200 000	2 200 000	-	500
Fonds de diaconie	-		188 991	188 991	188 991
Fonds jeunes ministres et stagiaires	1 820 352	188 000	81 618	-106 382	1 713 970
Fonds Eynard	25 500	25 500		-25 500	-
Fonds Gillet	100 000	100 000		-100 000	-
Fonds Balsenc	189 096	189 096		-189 096	-
Fonds Fourcy	10 500	10 500		-10 500	-
Fonds Redard	21 000		1 050	1 050	22 050
Fonds Sautter	550 000		27 500	27 500	577 500
Fonds d'aide aux pasteurs	101 950	19 688	15 663	-4 025	97 925
Fonds Bellevue	88 299		4 415	4 415	92 714
Variation Fds Bellevue	4 415		1 766	1 766	6 181
Fonds de garantie - caisse de retraite	5 113 131		486 869	486 869	5 600 000
Variation Fds Garantie Caisse de retraite CPEAPG	368 669	355 515	12 381	-343 134	25 534
Fonds Schorer	2 405 653		120 283	120 283	2 525 936
Variation Fds Schorer	379 141	367 422	150 626	-216 795	162 345
Fonds de rénovation immo. de rendement	3 212 285		475 614	475 614	3 687 899
Fonds de rénovation immo. de mission	822 177		251 109	251 109	1 073 285
Fonds Vie Chère	416 400		20 820	20 820	437 220
Risque de fluctuations de cours	3 551 403	1 837 598		-1 837 598	1 713 805
Total Fonds avec affectation limitée	40 359 471	7 866 124	5 669 946	-2 196 178	38 163 293

Description des Fonds

Nom	But	Description
Fonds FUOG	Mission, spécifique	Sert en premier lieu à payer les pasteurs travaillant pour la paroisse suisse allemande. Peut ensuite être utilisé pour payer les pasteurs de l'EPG.
Fonds FUOG compte de variation	Mission, spécifique	Gain de cours qui peuvent être utilisé selon les buts du fonds. Sert également à absorber les fluctuations négatives de cours.
Fonds HENTSCH	Mission, sens large	Sert à payer les frais de mission, principalement le traitement des pasteurs. Seuls les intérêts sont utilisables.
Fonds HENTSCH compte de variation	Mission, sens large	Gain de cours qui peuvent être utilisé selon les buts du fonds. Sert également à absorber les fluctuations négatives de cours.
Fonds Degen	Diaconie	Sert pour aider la mission auprès des personnes avec un handicap mental.
Fonds Lullin	Formation	Les revenus servent à la formation ou aux stagiaires. Le capital de départ à préserver est de 400'000 Frs.
Fonds prix Bühler	Formation	Fonds inaliénable en faveur d'écolières suisses protestantes, intelligentes et studieuses de l'école primaire du Bd James-Fazy, pour leur faciliter des études secondaires. Le capital de départ à préserver est de 2400 Frs.
Fonds prix Colladon	Publication	Legs dont les intérêts sont destinés à décerner un prix tous les 4 ans à le/les auteur(s) de l'ouvrage du Protestantisme le plus remarquable publié ou composé dans les 4 dernières années. Le capital à préserver est de 3000 Frs.
Fonds Rossier	Cathédrale	Fds inaliénable. Revenus destinés à la conservation de la Cathédrale Saint-Pierre.
Fonds Fauche	Cathédrale	Fds inaliénable. Revenus destinés à la conservation de la Cathédrale Saint-Pierre.
Fonds Dubois	Diaconie	Fonds aliénable "pour la Fondation d'une maison de ressourcement spirituel et de guérison, destinée à des personnes dans le désarroi pour des raisons de maladie, de deuil, de dépression ou dans d'autres détresses...". Par décision du CC, ce fonds est utilisé pour financer une partie des ressources travaillant aux HUG et à l'espace Pâquis.
Fonds des Aumôneries et activités non culturelles	Aumôneries	Fonds destiné à financer l'activité sociale/diaconale ainsi que les activités et engagements non-culturels de l'Église.
Fonds de Diaconie	Diaconie	Fonds destiné à financer des activités de type diaconales exécutées directement par l'EPG ou à travers la dotation/subvention d'œuvres issues des Églises
Fonds Jeune Ministres & Stagiaires	Relève	Sert à payer l'engagement de stagiaires et jeunes ministres pendant le plan de redressement se terminant en 2020, et à stimuler le plan de relève.
Fonds Redard	Mission, sens large	Fonds inaliénable dont les intérêts vont pour l'Eglise centrale.
Fonds Sautter	Ressources humaines	Fonds dont les intérêts vont pour l'aide momentanée aux pasteurs dans le besoin. En cas d'urgence, le capital peut être touché.
Fonds d'aide aux pasteurs	Ressources humaines	Fonds alimentés par les intérêts du Fds Sautter pour donner une aide momentanée aux pasteurs dans le besoin.
Fonds Bellevue	Immobilier	Fonds destiné à la construction d'un temple ou d'un lieu de réunion (A Bellevue) capital à préserver 5000 Frs.
Fonds de garantie caisse de retraite	Pension	Attribution des versements solidaires et volontaires des retraités, Attributions selon le plan de soutien de l'EPG à la caisse CPEAPG.
Fonds Schorer	Mission, spécifique	Fonds destiné en priorité à l'entretien d'une maison reçue en legs, et à promouvoir un protestantisme libéral, notamment en aidant la mission de la faculté de Théologie.
Fonds de rénovation immo. de rendement	Immobilier	Fds destiné à l'entretien du parc immobilier de rendement. Il est alimenté annuellement par une attribution du résultat obtenu sur l'immobilier de rendement.
Fonds de rénovation immo. de mission	Immobilier	Fds destiné à financer l'entretien du parc immobilier de mission. Il a été alimenté initialement par la conversion d'une réserve pour travaux immobiliers.
Fonds Vie Chère	Ressources humaines	Fonds destiné à distribuer une certaine compensation pour le coût de la vie aux collaborateurs quand le résultat le permet.
Risque pour fluctuation de cours	Finances	Fonds destiné à absorber les fluctuations de cours des portefeuilles de titres relatifs à des "petits" fonds spéciaux dont l'équivalent actif est regroupé sous deux portefeuilles de titres.

Tableaux de variation du capital
Années 2023 et 2022

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2022</i>	<i>Transferts</i>	<i>Apports</i>	<i>31.12.2023</i>
<i>Capital de l'organisation</i>				
Total Capital libre généré	7 237 998		2 093 829	9 331 827
Total Capital lié (désigné) généré	1 366 996	-4 800		1 362 196
Total Résultat de l'exercice	2 093 829	-2 093 829	95 500	95 500
Total Capital de l'organisation	10 698 823	-2 098 629	2 189 329	10 789 523

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2021</i>	<i>Transferts</i>	<i>Apports</i>	<i>31.12.2022</i>
<i>Capital de l'organisation</i>				
Total Capital libre généré	7 398 486		-160 488	7 237 998
Total Capital lié (désigné) généré	1 368 181	-1 185		1 366 996
Total Résultat de l'exercice	-160 488	160 488	2 093 829	2 093 829
Total Capital de l'organisation	8 606 179	159 303	1 933 341	10 698 823



Annexe aux comptes 2023

(01.01.2023-31.12.2023)

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des Swiss GAAP RPC et de la Swiss GAAP RPC 21 ainsi qu'aux dispositions sur la comptabilité commerciale du code suisse des obligations (art 957 à 963 b en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013).

Structure juridique et but de l'Eglise Protestante de Genève (EPG)

L'EPG est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil. Elle est régie par une constitution et des règlements (dernière version du 3 octobre 2012, dernières révisions partielles en 2022 pour la constitution et en 2023 pour les règlements : <https://epg.ch/eglise-protestante-de-geneve/organisation/>). Les paroisses sont des entités juridiques séparées, dont les comptes ne sont pas inclus dans la comptabilité de l'EPG.

Son but est le suivant : « L'EPG a pour but de satisfaire aux besoins religieux de la population protestante du canton de Genève, de défendre et de répandre les principes de la Réforme. Elle poursuit l'accomplissement de son œuvre par le concours actif de tous ses membres, par le ministère de ses pasteurs, par l'enseignement religieux, le culte public, les cérémonies religieuses et par tous les moyens appropriés. Elle célèbre les sacrements du baptême et de la sainte Cène. Elle s'associe à la célébration des grands événements de l'histoire du canton et de la Confédération. » (cf article 3 Constitution EPG).

L'organisation en bref

Association	Eglise protestante de Genève
Rue :	Rue Gourgas 24, Case postale 73, 1211 Genève 8
Téléphone	+41 22 552 42 10
Email	info.epg@protestant.ch
Internet	www.epg.ch
Année de fondation	1536 (Adoption de la Réforme à Genève, le 21 mai 1536)
Nombre de collaborateurs	62 équivalents plein temps, ainsi qu'environ 500 bénévoles
Présidente	Chantal Eberlé-Perret
Membres du Conseil du Consistoire	Bernard Pagella, vice-président Joël Rochat, trésorier Laurence Mottier, modératrice de la Compagnie des pasteurs et des diacres Chris Cook, Présidente de l'Assemblée du consistoire David Brechet Didier Ostermann Myriam Sintado Isabelle Savoy
Secrétariat général	Stefan Keller, Secrétaire général Emmanuel Rolland, Secrétaire général adjoint de Mission



<p>Champs d'action/ prestations fournies</p>	<p>Durant l'exercice 2023 l'EPG a été présente et disponible pour la population à Genève et ailleurs à travers ses activités culturelles, culturelles et ses œuvres d'entraide :</p> <ul style="list-style-type: none">- Cultes et prières, méditations et études bibliques ;- Accompagnement des familles (enfants, adolescents et couples), des personnes handicapées, sourdes et malentendantes, des personnes âgées, des membres de la communauté LGBTI ;- Actes pastoraux (baptême, confirmation, mariage, service funèbre) ;- Catéchisme, formation, spectacles pour enfants, jeux bibliques ;- Accompagnement de personnes en recherche de sens (entretiens, formations, ateliers) ;- Formation universitaire et autres (Faculté de théologie de l'Université de Genève, Atelier œcuménique de théologie - AOT) ;- Aide humanitaire et sociale – Œuvres d'entraide protestante (CSP, EPER, DM) ;- Aide aux plus démunis et présence diaconale auprès des plus fragiles ;- Accompagnement dans les aumôneries : EMS, hôpitaux universitaires, prisons ;- Musique, culture dans les espaces dédiés à Genève ;- Préservation du patrimoine immobilier historique (temples et presbytères).
<p>Liens avec les organisations liées</p>	<p>L'Eglise protestante de Genève est en lien étroit avec les paroisses protestantes réparties en 7 régions et avec les ministères cantonaux constitués en association. Les paroisses et les ministères cantonaux constitués en association sont des entités juridiquement indépendantes en forte interaction avec l'Eglise protestante. Les pasteurs et diacres qui travaillent dans les paroisses et les ministères cantonaux sont rémunérés par l'Eglise protestante.</p> <p>L'Eglise protestante a par ailleurs des liens institutionnels avec de nombreuses organisations religieuses genevoises, suisses et internationales, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS)- La Conférence des Eglises romandes (CER)- La Faculté autonome de théologie à Genève- Le Conseil œcuménique des Eglises- Le Rassemblement des Eglises et Communautés de Genève

Introduction

Le présent bouclement **2023** est établi du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.



Présentation du compte d'exploitation

Certifiés RPC21, les comptes de l'EPG ne nécessitent pas une présentation par fonction pour être audités. Dès lors, les états financiers de l'EPG présentent des comptes **par nature**.

Le compte de résultat **par nature** fait état d'une vue globale de l'EPG, selon le plan comptable RPC21. Cette présentation fait apparaître un ensemble de résultats intermédiaires. A noter :

- Le résultat net de mission **avant hors Mission et extraordinaires** qui reflète la capacité d'autofinancement des activités de pure mission,
- Le résultat net **avant Extraordinaires** reflétant la capacité d'autofinancement de l'organisation en intégrant les contributions des titres et immobilier de rendement,
- Le résultat **avant Variation des fonds**, soit les dissolutions/attributions de fonds qui inclut les contributions et charges extraordinaires,
- Et le résultat **final**, soit le *Résultat de l'exercice* après les opérations sur fonds.

Nombre d'employés

Evolution du nombre d'employés (nombre d'équivalents plein temps) :

Nombre d'employés	31.12.2023	31.12.2022	Différence
Ministres, Diacres et stagiaires	43.85	47.45	-3.60
Laïcs et administratifs	18.50	18.70	-0.20
Total	62.35	66.15	-3.80

Les chargés de ministère sont inclus dans la comptabilisation *Ministres, Diacres et stagiaires*.

Salaires

Evolution des traitements :

Traitements en Frs	31.12.2023	Budget 2023	Différence	%
Salaires	-7 119 632	-7 763 328	643 696	-8.3%
Charges sociales	-1 513 419	-1 727 558	214 139	-12.4%
Total employés EPG	-8 633 050	-9 490 886	857 836	-9.0%
Prestation de tiers / temporaires	-40 431	-98 363	57 932	-58.9%
Autres charges de personnel	-53 330	-108 444	55 114	-50.8%
Total charges de personnel	-8 726 811	-9 697 693	970 882	-10.0%

La comptabilisation des salaires administrés à titres fiduciaires pour les divers lieux d'Eglises est présentée en net.



Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés de manière conservatrice.

- 1) Les revenus des dons sont comptabilisés au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise. Un don peut être comptabilisé également sous engagement écrit.
- 2) Les legs sont comptabilisés au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.
- 3) Les revenus de ventes immobilières sont comptabilisés au moment de la réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.

Legs

Les revenus de legs sont comptabilisés dans les revenus de Mission, sauf s'ils sont inaliénables ou s'ils sont non monétaires/peu liquides comme le legs d'une maison. Les legs de grande importance, même liquides, peuvent être comptabilisés en revenu extraordinaire.

En 2023, il n'y a pas eu de legs extraordinaire.

Principes d'amortissement

Mobilier

1 an : Logiciels.

2 ans : Imprimantes, matériel.

3 ans : Ordinateurs de bureau, mobilier.

5 ans : Serveurs, équivalant à la durée du contrat de maintenance.

Immobilier

5 ans : Entretien parquet, appareils ménagers.

10 ans : Peinture, restauration de l'enduit des murs, installations électriques, installations sanitaires, travaux énergétiques.

15 ans : Remplacement des fenêtres, réfection des façades, réfection de la toiture, mobilier de cuisine.

20 ans : Isolation, travaux de canalisation, remplacement de la chaudière, remplacement du brûleur, revêtement, carrelage.

25 ans : Grands travaux.

66,6 ans : Temples, presbytères, centres paroissiaux et biens immobiliers d'investissement.



Depuis 2021, les bâtiments qui n'avaient pas encore fait l'objet d'amortissement sont dépréciés à raison de 1.5% par an

Au 31.12.2023, aucun des « travaux en cours » n'a été activé. Au 31.12.2022, CHF 1'654'165 de travaux en cours avait été activé.

Evolution des amortissements

Amortissements en Frs	31.12.2023	31.12.2022	Différence	%
Valeurs mobilières-titres	0	0	0	0.00%
Immobilier de Mission	98 772	82 267	16 505	20.06%
Immobilier de rendement	338 372	320 051	18 321	5.72%
Informatique & Véhicules	10 796	6 950	3 846	55.33%
Total	447 940	409 268	38 672	9.45%

Immobilisations corporelles

Immobilisations	01.01.2023	Reclassements	Entrées	Sorties	Amortissements	31.12.2023
Temples et presbytères, loi 1907	1 268 949				26 794	1 242 155
Temples et centres paroissiaux après loi 1907	4 220 828				71 978	4 148 850
Investissements immobiliers	15 166 360				338 372	14 827 988
Travaux en cours	4 431 987		6 981 973	-163 117	-	11 250 843
Autres immobilisations corporelles	14 143		3 755		10 796	7 102
Total	25 102 267	-	6 985 728	-163 117	447 940	31 476 938

Immobilisations	01.01.2022	Reclassements	Entrées	Sorties	Amortissements	31.12.2022
Temples et presbytères, loi 1907	1 295 422				26 473	1 268 949
Temples et centres paroissiaux après loi 1907	2 176 622		2 100 000		55 794	4 220 828
Investissements immobiliers	14 331 745	1 154 665			320 051	15 166 360
Travaux en cours	2 340 978	-1 154 665	3 247 175	-1 500	-	4 431 987
Autres immobilisations corporelles	16 273		4 820		6 950	14 143
Total	20 161 040	-	5 351 995	-1 500	409 268	25 102 267

Revenus sur Fonds inaliénables et affectés

Pour améliorer la transparence des comptes et dans l'optique d'appliquer les normes suisses GAAP RPC et comme requis par la norme Swiss GAAP RPC 21, l'EPG publie un



tableau montrant l'ensemble des divers Fonds et leur fluctuation de valeur pendant l'exercice. Voir le tableau de variation du capital des fonds 2023.

Evaluation des titres

Les titres apparaissent au bilan à la valeur du marché au 31.12.2023.

Les prises de valeur en capital des fonds spécifiques (portefeuilles dédiés) sont comptabilisées dans un fonds joint de « variation ».

Pour les fonds non couverts par des portefeuilles spécifiques, les prises de valeur en capital sont comptabilisées dans un fonds « Risque de fluctuation de cours » afin de compenser les éventuelles pertes par une dissolution de ce fonds. Ce fonds couvre les risques de quatre portefeuilles de titres représentant les équivalents « actif ».

Pendant l'exercice 2023, les titres ont enregistré une baisse de CHF 509'553 compensée par une utilisation des réserves de fluctuation et des fonds spéciaux (variation). En 2022, les titres avaient enregistré une baisse de CHF 4'149'389 compensée par une utilisation des réserves de fluctuation et des fonds spéciaux (variation).

Au 31.12.2023, les actifs immobilisés inaliénables contiennent 4'717'553 CHF de liquidités (10'454'173 CHF en 2022) servant à couvrir les engagements futurs de l'EPG, en particulier la finalisation de la construction de deux immeubles de logements.

Les titres en monnaies étrangères ont été réévalués selon les cours de change suivants :

1	EUR	=>	0.9706
1	USD	=>	0.9049
1	GBP	=>	1.1135
1	JPY	=>	0.006028

Les titres qui ne sont pas cotés en bourse (Maison de la Réformation, Salle Centrale de la Madeleine) sont comptabilisés à leur valeur fiscale.

Immobilier de Mission

L'immobilier de Mission comprend les temples et chapelles en activité, les espaces paroissiaux, ainsi que les logements de ministres où un loyer préférentiel est encore appliqué. Les autres logements sont inclus dans l'immobilier de rendement.

L'immobilier de Mission comprend des biens tombants sous l'article 9 de la Loi sur la Laïcité de l'État, et d'autres biens non soumis.



Immobilier de rendement

L'immobilier de rendement est comptabilisé sur une période correspondant à l'année calendaire, en rapportant les divers comptes de régies qui bouclent au 31.12., comme les revenus et charges qui ne transitent pas par les régies mais qui sont gérés directement par l'EPG.

L'immobilier de rendement constitue un axe financier stratégique de l'Eglise dans le cadre du soutien à la Mission. Le compte de fonctionnement de l'immobilier de rendement est illustré par un tableau faisant état de l'évolution des états locatifs, des charges (courantes, d'entretien et financières), du résultat opérationnel et du résultat net incluant les frais de développement. Certains biens immobiliers de rendement sont classés, alors que d'autres subissent moins de contraintes.

Immobilier de rendement	31.12.2023	31.12.2022	Différence	%
Produits des immeubles	2 386 235	2 608 618	-222 384	-8.52%
Charges de régie, PPE et courantes	-322 723	-288 148	-34 576	12.00%
Charges d'entretien	-331 429	-365 430	34 001	-9.30%
Charges financières	-223 064	-196 920	-26 144	13.28%
Autres charges	-428 648	-178 118	-250 530	140.65%
Résultats d'immeubles de rendement	1 080 370	1 580 003	-499 632	-31.62%

Le résultat net atteint CHF 1'080'370 en 2023 contre 1'580'003 en 2022. La diminution provient principalement de l'absence d'un revenu unique de servitude de 250 KCHF perçu en 2022 et d'une augmentation importante des frais d'études.

Les revenus locatifs continuent de croître légèrement en 2023 du fait de la revalorisation de certains états locatifs. Le rendement locatif des futurs biens contribuera à pérenniser le financement pour mettre en œuvre la mission de l'EPG.

Caisse de prévoyance

Rappel : La CPEAPG est passé d'un système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations au 1^{er} juillet 2013 à fins d'assainissement. L'EPG s'est alors engagée à recapitaliser la caisse, qui souffrait d'un grave déficit de couverture, dans un délai de 5 ans. Dans le cadre de cet assainissement, l'EPG s'est également engagée à soutenir les employés de plus de 50 ans à cette date, au travers d'un plan d'accompagnement visant à réduire la perte de rentes de ces employés.

Au 1^{er} juillet 2018, la dernière étape a été franchie et la Caisse de pension splittée avec un transfert des avoirs de prévoyance professionnelle des employés actifs auprès de la CIEPP ; la Caisse de prévoyance des Eglises et associations protestantes de Genève (CPEAG) conservant la part des rentiers et la gestion y relative.



L'assainissement complet de la CPEAPG a été effectué sur l'exercice 2019 et l'investissement des fonds de la garantie en faveur de la CPEAPG en portefeuille a débuté en été 2019.

Au 31.12.2022 nous avons attribué CHF 486'869 au fonds de garantie de la caisse de retraite.

En 2023, un appel à la garantie de CHF 300'000 a été versé à la caisse.

Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

Provisions en Frs	31.12.2023	31.12.2022	Différence	%
Total à court terme	496 210	402 248	93 962	23.36%
Restructuration caisse de retraite	1 997 402	1 997 402	0	0.00%
Total Provisions à long terme	1 997 402	1 997 402	0	0.00%

L'augmentation des provisions à court terme résulte principalement de la réévaluation du risque opérationnel.

La provision *Restructuration caisse de retraite* reste inchangée et couvre uniquement les risques liés à la garantie signée par l'EPG.

Comptes extraordinaires

Le résultat des produits et charges exceptionnels s'élève au 31.12.2023 à CHF -164'249. Il résulte principalement de la comptabilisation de l'appel à la garantie de la CPEAPG (300'000), diminué du résultat net des charges hors période.

En comparaison, les comptes exceptionnels au 31.12.2022 présentaient un résultat de CHF 3'971'370, constitué principalement du résultat de la dissolution de la paroisse de Lancy Grand-Sud pour CHF 2'659'251 et d'un leg exceptionnel de CHF 970'441.

Nantissement

Au 31.12.2023, il existe un nantissement de CHF 2'000'000 sur un portefeuille.

Créances

Au 31.12.2023, le total net des créances s'élève à CHF 726'301.

Au 31.12.2022, le total net des créances s'élève à CHF 291'951.

Le risque du croire s'élève au 31.12.2023 à CHF 14'585 et s'élevait à CHF 17'173 au 31.12.2022. L'évolution favorable est due au paiement de certaines charges refacturées.



Capital

La comptabilisation du résultat de l'exercice 2023 au capital libre de l'EPG aura pour impact d'augmenter le capital de l'organisation à CHF 10'790'383.

Les événements importants

A noter en 2023 le départ de Madame Eva di Fortunato, Présidente de l'Eglise Protestante de Genève et la nomination de Madame Chantal Eberlé-Perret comme nouvelle Présidente de l'Eglise Protestante de Genève.

Par ailleurs, le chantier de rénovation majeure du temple de la Fusterie a continué. Il devrait s'étendre jusqu'en 2027.

En ce qui concerne les événements de 2024, l'EPG a déposé deux demandes d'autorisation de construire pour des bâtiments d'habitation, l'une pour un projet à Champel et l'autre pour un projet à la Servette.

Enfin, les comptes 2023 seront soumis le 13 juin 2024 au Consistoire de l'Eglise Protestante de Genève pour approbation.